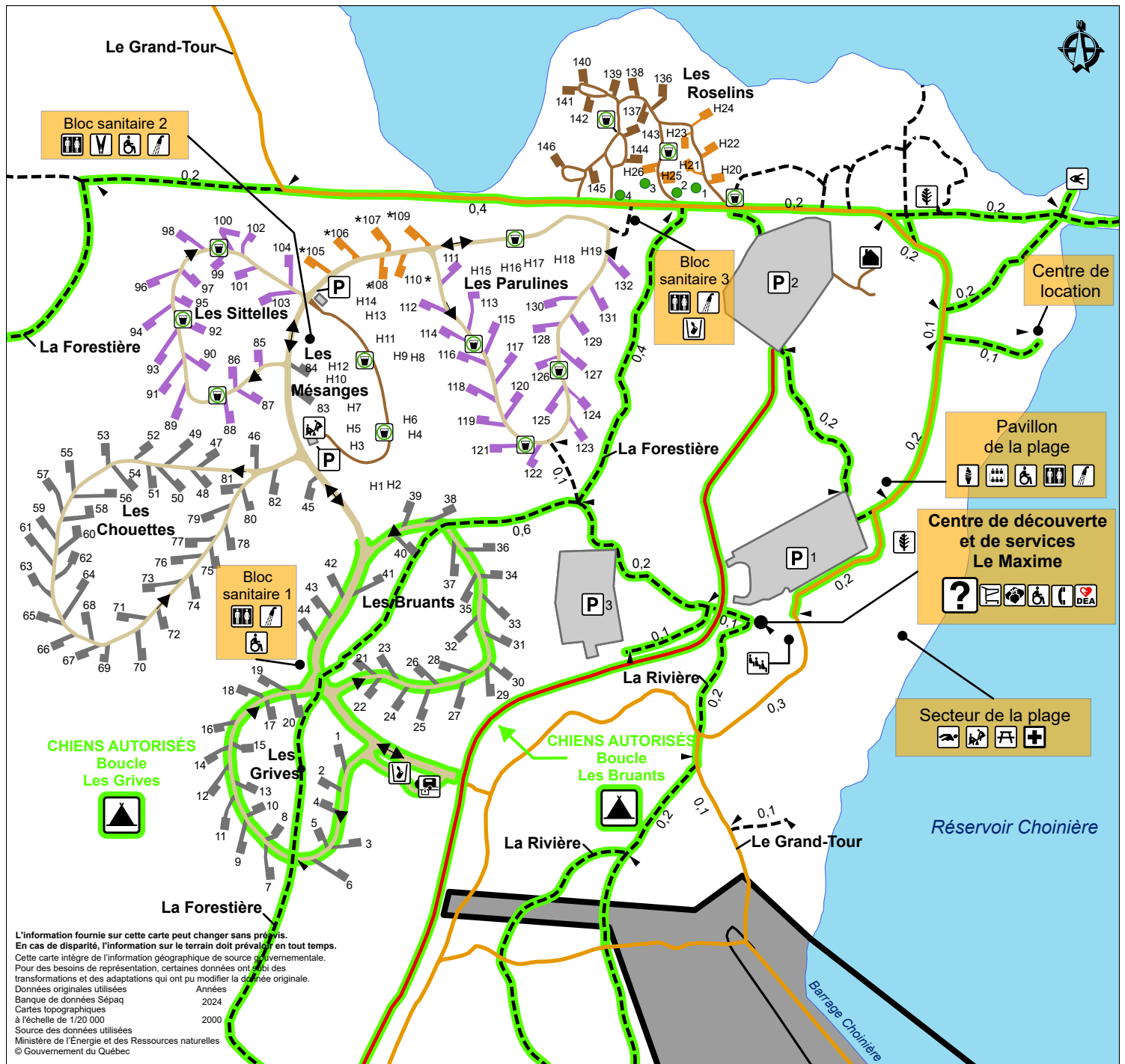


PARC NATIONAL DE LA YAMASKA

CAMPING



L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis.
 En cas de disparité, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps.
 Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale.
 Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées Années
 Banque de données Sépaq 2024
 Cartes topographiques 2000
 à l'échelle de 1/20 000

Source des données utilisées
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 © Gouvernement du Québec

- | | | | | |
|--|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|---|
| Accueil / Information | Chalet Nature | Pique-nique | Téléphone | Accès piétonnier |
| Accès pour personne à mobilité réduite | Défibrillateur externe automatique | Point de vue | Terrain de jeux | Camping aménagé 2 services |
| Amphithéâtre | Dépanneur | Premiers soins | Limite du parc national | Camping aménagé sans services |
| Bar laitier | Dépôt de déchets et recyclage | Site d'interprétation | Route principale | Prêt-à-camper traditionnel / * Prêt-à-camper Étoile |
| Bloc sanitaire | Douche | Vidange de véhicule récréatif | Piste cyclable | Route |
| Boutique | Eau potable | Salle de conférence | Sentier | Chien autorisé |
| Buanderie | Plage surveillée | Stationnement | Site Bienvenue cyclistes | Stationnement |

BOIS DE CHAUFFAGE

Achetez-le ici



PROFITEZ DU BEAU TEMPS

Visitez notre centre de location et notre bar laitier situé au pavillon de la plage.



RATONS LAVEURS ET MOUFETTES

Les parcs nationaux constituent des îlots naturels dans lesquels la faune trouve refuge. Étant donné leur mission, les parcs permettent également aux visiteurs d'y avoir accès pour découvrir le patrimoine naturel. Cette situation peut mener à des conflits entre la faune et les humains. Dans les aires de camping, leur présence, en quête de nourriture en est un exemple bien réel.

Vous devez faire preuve de vigilance. En tout temps, assurez-vous de garder vos provisions et vos déchets hors de sa portée. Votre contribution est essentielle!



Vous êtes témoins de comportements inappropriés ou du non-respect de la réglementation ?

Contactez l'équipe des patrouilleurs :
450 577-0823

NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

5 bons comportements à adopter en camping



Ne pas nourrir les animaux

Ranger la nourriture hors de leur portée

Rester dans les sentiers et les espaces aménagés

Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

Merci et bon séjour en nature!

Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour ?

Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!



RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- **Arrivée Camping: 15 h, Départ: 14 h. Campement installé avant 22h. Arrivée Prêt-à-camper: 17 h, Départ: 12 h**
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.
- Il est possible d'acheter du bois, de la glace et des produits de dépannage au centre de découvertes et de services.
- **Visiteurs:** Si vous recevez des visiteurs, ceux-ci doivent payer leur autorisation d'accès en ligne au sepaq.com/accesparcs et doivent quitter le parc avant 22h.